

## Union Amicale des Maires du Calvados

N°1 - Spécial Grand Débat National

Le grand  
débat national

Le Président de la République a **ouvert le Grand Débat National**, sur la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, **en Normandie**, le 15 janvier.

**Comment les maires du Calvados ont été sélectionnés pour participer au Grand Débat National de Normandie du 15 janvier 2019**

La Préfecture a d'abord saisi le Président de l'UAMC, sur demande de l'Élysée, afin qu'il transmette une liste de 20 à 25 noms de maires qui serait la délégation représentant le département du Calvados lors du Grand Débat National qui se tiendrait la semaine suivante.

À ce stade, le Président Olivier PAZ a transmis les noms des 16 membres du conseil d'administration de l'UAMC complétés par ceux des maires de Courseulles-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Épron, Mézidon-Vallée-d'Auge et Vire-Normandie.

Le lendemain, la Préfecture a indiqué que le format avait changé et que 100 maires du Calvados étaient attendus. Le Président de l'UAMC a alors fait savoir au Préfet qu'il était dans l'incapacité d'établir dans l'urgence (en quelques heures) une telle liste qui, pour qu'elle soit représentative, aurait dû prendre en compte :

- la grande diversité de taille des communes
- une représentation équilibrée des différents arrondissements du département
- la parité
- la diversité des opinions politiques

C'est donc la Préfecture du Calvados qui a élaboré la liste des invités en complément des 21 noms fournis par l'UAMC pour la rencontre des maires avec le Président de la République à Grand Bourgtheroulde, le 15 janvier 2019.

Deux ministres en sont plus particulièrement en charge : Sébastien LECORNU et Emmanuelle WARGON. Pour la **Normandie**, c'est le **député du Sud-Manche Bertrand SORRE qui est le référent normand** dans le cadre de ce Grand Débat National.

Par ailleurs, **Monsieur Stéphane GUYON, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados vient d'être désigné « Référent départemental du Grand Débat National ».**

Vous pouvez le saisir via **l'adresse spécialement mise en place** : [pref-grand-debat@calvados.gouv.fr](mailto:pref-grand-debat@calvados.gouv.fr).

Dans la continuité des échanges qui ont lieu entre les maires de Normandie et le Président MACRON, **le Grand Débat National peut maintenant se déployer dans tous les territoires, à partir de réunions d'initiatives locales**. Ces réunions permettront à chacun de débattre au cours d'échanges publics, de se faire entendre et de convaincre.

Qu'ils soient citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif : le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre de personnes participe et organise des débats.

**Chaque citoyen peut prendre l'initiative d'un débat**. Tous les maires qui le souhaitent peuvent **contribuer** au Grand Débat National en organisant ou **en facilitant l'organisation d'un ou plusieurs débats dans leurs communes**, notamment par le prêt de salles communales aux associations initiatrices qui en feraient la demande.

« Si les maires sont disponibles et peuvent faciliter le dialogue, c'est parce qu'ils sont présents quotidiennement auprès des Français, qu'ils connaissent leurs difficultés et leurs attentes et qu'ils gardent leur confiance. Dans le dialogue avec les Français, les maires prennent leur part depuis longtemps et continueront de le faire selon les modalités qu'ils jugeront les plus appropriées. S'ils seront acteurs du débat républicain ouvert à tous, organisé par l'Etat sur les territoires avec l'implication nécessaire de tous les parlementaires, ils ne sauraient porter seuls une responsabilité qui n'est pas la leur. »

*Extrait communiqué de presse de l'Association des Maires de France du 18 décembre 2018*

**Pour faciliter l'organisation de débats d'initiatives locales et les démarches, une plateforme spéciale a été créée**. Elle est accessible à [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr). Sur cette plateforme, chacun a accès à la liste des débats organisés dans sa région. Elle permet de s'enregistrer afin que les personnes qui le souhaitent puissent déclarer un débat qu'elles organisent. **Un numéro vert : 0 800 97 11 11**, accessibles du lundi au vendredi de 9h à 20h, est mis en place.

## La plateforme met également à disposition des organisateurs :

- Un kit méthodologique (mode d'emploi des réunions locales et bonnes pratiques pour animer et organiser une réunion)
- Des fiches de présentation des 4 thèmes mis au débat
- Des fiches thématiques et des « kits territoriaux » qui permettront d'éclairer les réflexions collectives durant les réunions
- Une charte à respecter pendant les débats, fondée sur les principes de pluralisme, d'argumentation, de transparence et de laïcité.

Afin de **vous proposer des solutions concrètes pour l'organisation des débats locaux et l'accompagnement des initiatives locales à déclencher auprès de vos associations locales**, l'UAMC a rencontré le **Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Normandie** et l'**association de médiateurs Choisir la Médiation en Normandie (CLMN)**.



Dans ce cadre, le CESER et l'Association des médiateurs sont à votre disposition pour vous aider dans ces tâches. Le CESER se propose, à votre demande, d'animer les débats que vous voudrez organiser.



De son côté L'association de médiateurs Choisir la Médiation en Normandie (CLMN) vous propose d'assurer l'animation de réunions d'initiatives locales sur le(s) thème(s) que vous aurez choisi, sur les principes d'indépendance, de neutralité, d'impartialité et de modération, par l'intermédiaire de la souscription à des « Packs » complets répondant aux exigences demandées. Il s'agit de tarifs forfaitaires proposés par l'association CLMN. **L'État n'ayant prévu aucun remboursement des dépenses engagées pour le Grand Débat, cette dépense restera à la charge de la commune.** Selon la formule choisie, la CLMN peut aussi assurer la restitution des débats conformément au compte-rendu « type » que vous aurez ensuite à déposer sur la plateforme du Grand Débat National.

**Vous retrouverez le devis avec les tarifs proposés par l'association CLMN sur notre site internet.**

Enfin, toujours d'actualité, les **cahiers de doléances**, désormais appelés **cahiers de droits et devoirs**, peuvent toujours être ouverts dans vos mairies.

## Contacts :

\* **Association de médiateurs Choisir la Médiation en Normandie (CLMN)**

Tél : 06 14 10 93 20

Mail : [mediation.caen@gmail.com](mailto:mediation.caen@gmail.com)

Site : <http://choisir-mediation-asso.fr/>

\* **Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Normandie**

Tél : 02 35 52 56 30

Mail : [nelly.zurkinden@ceser.normandie.fr](mailto:nelly.zurkinden@ceser.normandie.fr)

Pour plus d'informations vous pouvez aussi vous adresser directement à l'UAMC par téléphone au 02 31 15 55 10 ou par mail [contact@uamc.fr](mailto:contact@uamc.fr), l'équipe administrative se tiendra à votre écoute et à votre disposition afin de vous orienter vers les bons interlocuteurs.



**UAMC** Union Amicale des Maires du Calvados

---

**FLASH N°1 - Grand Débat National**

Directeur de la publication :  
Olivier PAZ

Siège social : Hôtel de Ville de  
Caen 14027 Caen cedex

Adresse : 4 Bis Avenue du Canada  
14000 Caen

Tél. : 02 31 15 55 10  
Fax : 02 31 15 55 15  
Email : [contact@uamc.fr](mailto:contact@uamc.fr)  
Site internet : [www.uamc.fr](http://www.uamc.fr)

Impression : Conseil Départemental du Calvados

Dépôt légal : ISSN 2115-4341

Crédits photos : UAMC, CESER, CLMN, granddebat.fr, AMF